



Vous le constatez tous les jours, les travaux de notre entrée de ville se terminent. Le nouveau rond-point est fonctionnel, les enrobés ont été réalisés, les cheminements doux tracés et les barrières posées. L'entrée de notre commune change de visage, plus sûre, plus agréable, plus accueillante.

L'été, c'est aussi un temps pour réparer, améliorer, embellir notre école. De nombreux travaux ont eu lieu à la maternelle comme à l'école primaire. Deux vidéos projecteurs interactifs supplémentaires ont été également installés pour une rentrée connectée.

La rentrée : le grand moment des rendez-vous associatifs. Tout au long de ces 36 pages, vous découvrirez nos dynamiques associations et les nombreuses activités qu'elles vous proposent.

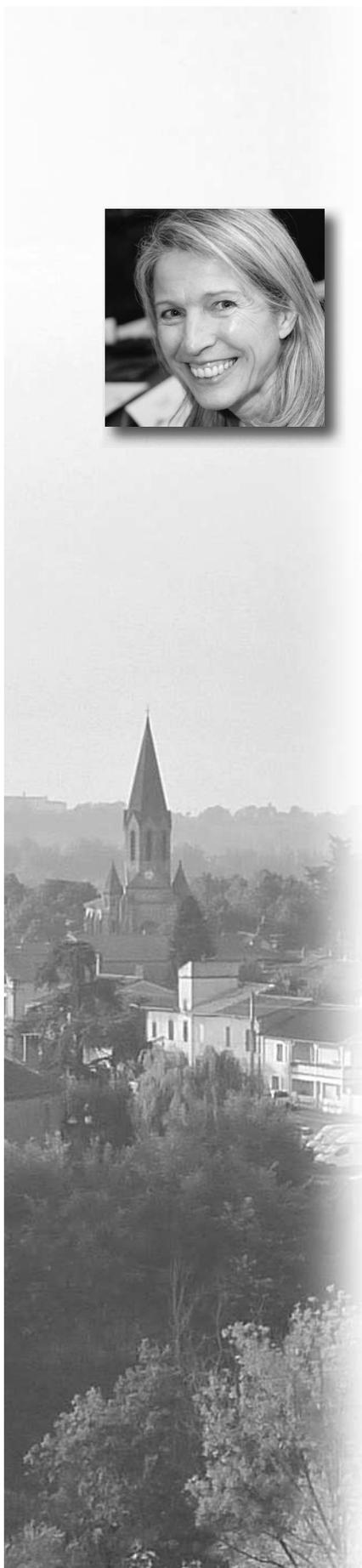
Trois rendez-vous vous sont aussi donnés par la municipalité.

Le premier, le 18 septembre, où nous vous invitons à garder un peu la tête en vacances en venant découvrir et contempler notre ciel lors d'une grande soirée astronomie.

Le second, le 20 septembre, pour la journée du patrimoine. Un rendez-vous unique pour découvrir les trésors de notre église et, si vous montez en haut du clocher, contempler Marssac et ses environs comme vous ne les avez jamais vus !

Et le 25 septembre, à 18h30, nous aurons le plaisir d'accueillir en mairie tous les nouveaux marssacois qui ont choisi de s'installer dans notre belle commune. Vous êtes arrivés il y a quelques jours, quelques mois, l'année dernière... venez en famille faire connaissance, nous vous attendons nombreux.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle rentrée.
Anne-Marie Rosé



[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 à 5
Réseau Albi Bus : des changements à la rentrée	p 6
Le commerce Marssacois primé	p 6 & 7
Nouveau container à textile rue des écoles	p 7
Compte rendu du Conseil Municipal	p 8 à 15
Journée du patrimoine	p 16
Aide loisirs enfants : pour une rentrée sportive et culturelle pour tous	p 17
Le panneau d'information opérationnel	p 17
Vos relais de quartiers	p 18
Cinéma en plein air	p 19
La Boule Marssacoise tout près du titre	p 19
Wa-jutsu : une fin d'année pleine de succès !	p 20
Cours de théâtre enfants	p 20
A la rencontre des nouveaux marssacois	p 21
Place des Hameaux II, premières fleurs pour les lilas des indes	p 21
Marché gourmand	p 21 & 28
Libération de Gaillac, pour ne jamais oublier	p 22
Qi Gong, Tai Chi Chuan, Yoga	p 23
L'école en fête	p 24
Théâtre à l'école	p 25
Les oursins reprennent le chemin du stade	p 25
Marssac Rugby XIII	p 25
Mélodie n°Sol fait sa reprise	p 26
Pleine conscience de soi	p 26
Le Marssac Volley Club recrute	p 27
ADMR	p 27
Association Temps Danse	p 29
Le Club Génération Mouvement des Aînés de Marssac	p 30
Numéros utiles	p 30
L'entente Tennis Club Marssacois se distingue en régional	p 31
Bibliothèque La Vieille Cantine	p 31
Rentrée des gymnastes	p 32
La vie de la paroisse	p 32
Des séniors dynamisés par la gym	p 33
La Marssacoise : VTT et randonnée	p 34
Salsa à Marssac	p 34
Coupe du Monde de Rugby 2015	p 34
6 ^{ème} repas des voisins du haut de la rue Bernissard	p 35
Soirée astronomie	p 36

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la

participation des commissions

municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

LA DÉPÊCHE
DU MIDI

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le

poste de correspondante pour la commune de Marssac. Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les événements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin :
pascal.crepin@wanadoo.fr

.....
Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un événement, une manifestation, des résultats...

Les travaux sur notre commune



RD 988 : cheminement doux et enrobés terminés

Planning tenu pour les travaux d'aménagement du cheminement doux qui permet maintenant de se rendre du centre de Marssac au rond-point Lamartine en toute sécurité, que l'on soit à pied ou à vélo. La pose des enrobés est également terminée et les places de

stationnement en épis ont été retracées. Des travaux complémentaires auront lieu en septembre, côté sud de la voie, pour reprendre une partie des trottoirs et les entrées de bâtiments.



Belle rénovation au cimetière de la rue Saint-Orens

Le chantier de rénovation du mur du cimetière Saint-Orens qui avait été confié à l'association d'insertion Regain est arrivé à sa fin. Côté rue, le mur de pierres a retrouvé son bel aspect d'antan et les piliers en briques du grand portail ont été également rénovés. Côté cimetière, l'ancien crépi a été enlevé et toute la façade intérieure a été recrépie.

La grande croix a fait l'objet, elle aussi, de travaux qui ont été réalisés par l'entreprise Clamouse : le socle a été soigneusement nettoyé, les pierres rejointées et la peinture du Christ refaite.



Nombreux travaux d'été à l'école

A l'école primaire la classe n°1, au rez de chaussée du bâtiment A, a été entièrement



repeinte par nos agents. Elle accueillera les élèves de Monsieur Scaïni. Deux nouveaux vidéoprojecteurs interactifs ont été également installés dans deux classes du primaire. Ils viennent s'ajouter aux deux appareils déjà mis en place, l'un en maternelle, l'autre en primaire, au début de l'année.

A l'école maternelle, les trois portes d'entrée du bâtiment ont dû être changées afin de répondre aux normes accessibilité handicap. Nos agents pour leur part n'ont pas chômé, beaucoup de travaux de retouches de peinture et réparations diverses étant au programme.



Coup de neuf à la bibliothèque



La sécheresse de 2011 avait causé de nombreuses fissures à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment de l'ancienne cantine. Suite à expertise, des travaux ont été réalisés en 2013 et 2014 pour traiter tous les problèmes de fissurations. Cet été l'entreprise MP construction est intervenue pour la dernière tranche de travaux liés au sinistre. Les crépis ont été refaits sur trois façades. La façade de la bibliothèque a été, pour sa part, repeinte.



Travaux au stade Desiré Gach

Il était nécessaire de mettre en séparatif eaux usées et eaux pluviales et de brancher les eaux usées des douches sur l'assainissement collectif. Ces mises aux normes ont été réalisées par l'entreprise Albi puits terrassement.

Les filets pare-balls du terrain d'honneur, qui étaient en piteux état, ont été également pour leur part remplacés.

Au square des tilleuls, des jeux tout neufs pour nos tout petits

Un nouveau tourniquet et deux jeux à ressorts sont venus remplacer les jeux anciens, trop abimés par le temps. Le choix des jeux s'est fait en concertation avec les assistantes maternelles qui nous avaient alertés sur la nécessité de ce changement. Gageons qu'ils vont connaître un beau succès auprès de nos tout petits.

Réseau Albi Bus : des changements à la rentrée sur la ligne Marssac-Albi



Les Marssacois l'ont souvent constaté. Hors horaires scolaires, il y avait souvent bien peu de voyageurs dans les bus de la ligne L qui dessert Marssac. Et le constat était le même sur les lignes régulières G (Puygouzon) et K (Le Séquestre). Fallait-il maintenir ces bus, qui roulaient tous les jours à vide, et coûtaient cher à la collectivité ? A l'évidence, non ! Fallait-il tous les supprimer ? Tout autant, non !

La nouvelle organisation mise en place à partir de la rentrée par la communauté d'agglomération, en concertation avec les communes, permet d'apporter une réponse adaptée, selon le moment de la journée, aux besoins de chacun.

La ligne régulière L est maintenue en service le matin et le soir, du lundi au vendredi, pendant toute l'année scolaire, y compris pendant les petites vacances.

- départ Marssac à 7h04 avec dépose devant le lycée Bellevue, via la place Jean-Jaurès. A noter : le bus ne passera plus par les quartiers de Verrière et Rayssac, ce qui rend le trajet plus direct.

- départ de Marssac à 8h06, passage par la place Jean-Jaurès puis dépose possible sur l'avenue Teyssier, côté rue de Bitche (ce point de descente se situe à environ 300 mètres de l'entrée du lycée Bellevue).

- retour vers Marssac avec prise en charge devant le lycée Bellevue à 16h15, 17h et 18h (13h10 le mercredi, pendant année scolaire).

Par contre, ces mêmes jours, entre 8h30 et 16h, la ligne régulière ne fonctionnera plus. Elle est remplacée par un service de Transport à la Demande (TAD).

Le TAD est ouvert à tous et son tarif est le même que celui de la ligne L. Il dessert des arrêts fixes à certains horaires, sur réservation exclusivement

(contact : 05 63 76 06 16). Les réservations sont garanties pour toute demande effectuée la demi-journée précédant le déplacement, à savoir le matin pour l'après-midi ou la veille au soir pour le lendemain.

Pour le samedi, pas de changement. Le TAD est maintenu toute la journée.

Pour en savoir plus :
Espace Info mobilités,
16 avenue Général de Gaule, Albi
05 63 76 05 05
Site : www.grand.albigeois.fr.

Bon à savoir : Il est aussi possible de faire le trajet Marssac-Albi en empruntant la ligne 702 «Saint-Sulpice Albi» du réseau TarnBus avec des titres de transport de l'agglomération (carte pastel ou ticket unitaire vendu à bord). Ce dispositif entre dans le cadre d'un accord de coopération intermodale avec le Conseil Départemental.

En savoir plus : Boutique Tarn Bus, 2 place Jean Jaurès, Albi - 05 63 80 57 64
www.tarnbus.tarn.fr

Le commerce Marssacois primé

En 2015 quarante-trois commerçants tarnais ont obtenu les notes requises pour accéder à la labellisation Charte Qualité. Cette charte mise en place par la CCI pour accompagner le secteur du commerce permet de diagnostiquer puis de tester par des visites de «clients mystères» des points de vente qui se sont portés volontaires pour la démarche. Le 7 juillet dernier, trois commerces de Marssac ont reçu le label Charte Qualité Accueil Ecoute Conseil en présence de Martine Culier-Bertossi, vice-présidente commerce de la CCI du Tarn, d'Anne-Marie Rosé, maire de Marssac, et de Myriam Delarue, adjointe déléguée aux entreprises et aux associations. Ce label récompense la qualité de l'accueil, de l'écoute et des conseils vis à vis de la clientèle.

Il est un vrai gage du professionnalisme de ces commerçantes et commerçants qui déclarent : «C'est pour nous un travail de tous les jours. Nous faisons le maximum pour accueillir nos clients dans un point de vente agréable, les conseiller et leur fournir un produit ou une prestation de très grande qualité».

Alors n'hésitez pas à pousser leurs portes ! En septembre, pour compléter cette démarche, la CCI du Tarn lancera trois nouveaux outils pour les commerçants : un diagnostic vitrine, un diagnostic agencement magasin et un diagnostic entreprise connectée.



Martine Culier Bertossi le souligne «il s'agit d'accompagner les chefs d'entreprises de façon globale, tout au long de leur réflexion sur leur relation à la clientèle, pour leur permettre de développer l'attractivité et la visibilité de leurs points de vente».

Les 3 commerces récompensés : Aux Petits Soins, Mme Riccobono Barbara et Mme Teinturier Chloé – Aux Petits Pains de Clarysse, M. et Mme Soulayrac – L'Orchidée, Mme Magali Borrego-Vaz

En fonction des spécificités du commerce, les outils proposés (vitrine, agencement, entreprise connectée et démarche qualité) peuvent être utilisés globalement ou séparément».

Nouveau container à textiles rue des écoles



Un nouveau point de collecte Textiles a été installé par l'association «Le Relais 81» rue des écoles, sur la plateforme de tri enterré proche de la mairie. Vous pouvez y déposer vêtements, chaussures, linge de maison et petite maroquinerie (sacs, ceintures).

Les bons gestes du tri

Usés ou justes démodés tous vos articles peuvent être réutilisés ou recyclés à condition d'être propres et secs.

Ne mêlez pas d'articles humides. Ils risqueraient de moisir et de détériorer le reste des articles.

Fermez bien le sac, évitez les sacs trop volumineux. Préférez les sacs de 50 litres

Attachez les chaussures par paires pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri

Le Relais, une association au cœur du développement durable

L'association Le Relais est issue de la branche économie solidaire et insertion du mouvement Emmaüs de lutte contre l'exclusion. Elle collecte des textiles partout en France. Ceux-ci sont ensuite acheminés dans des centres de tri. Selon leur état et leur qualité, ils peuvent être revendus à bas prix dans des boutiques gérées par l'association ou recyclés. Plus de 1 800 tonnes de textiles sont collectés chaque semaine, dont 90% seront valorisés. Autant de tonnages qui ne finiront pas en décharge ou incinérés. Et grâce à son activité l'association contribue à l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

En savoir plus : www.lerelais.org



- CONSEIL MUNICIPAL n°15/03 -

Compte rendu de séance
Du Lundi 1^{er} juin 2015
Ouverture de séance à 20h30

L'an deux mille quinze et le premier juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP,
Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint
Christelle CARRIERE, Bruno DORÉ, Aline GARTNER,
Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN,
Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON,
Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Fanny BOULZE représentée par Lydie PICARONIE
Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Aline GARTNER
Pascal CREPIN représenté par Thierry MALLÉ
Jacqueline DEÏDE-ROBERT représentée par Dominique FERRIERE
Elise FARGIER représentée par Anne-Marie ROSÉ
Jean-Pierre PUJOL représenté par Anne PIEROT

Absente excusée :
Morgane DESMAZES

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2015
Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

ZAC Le Bourdelas

1. SEM 81 : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014

Urbanisme

2. Lancement d'une modification simplifiée n°2 du PLU
3. Déplacement du panneau d'agglomération avenue d'Albi

Finances

4. Demande de subvention DETR – dossier n° 2
5. Subventions aux associations

Enfance

6. Renouvellement de la convention avec la Clé des Champs

Divers

7. Entretien des trottoirs

8. Convention d'utilisation du panneau d'information

Questions diverses

1 - ZAC DU BOURDELAS : SEM 81

Approbation du Compte Rendu d'Activité 2014 (C.R.A.C. 2014)

La SEM 81 est tenue de présenter tous les ans le Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée de la ZAC le Bourdelas. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu d'activité pour l'année 2014 a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par courrier électronique aux élus le 22/05/2015. Par ailleurs le représentant de la SEM 81 a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2014.

2 - PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2

Définition des modalités de mise a disposition du public

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2005. Depuis, plusieurs modifications, une mise à jour et une modification simplifiée sont intervenues dans le respect du Code de l'Urbanisme pour tenir compte des préoccupations liées aux évolutions législatives.

A ce jour, Madame le Maire souhaite procéder à une deuxième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

1 – Pour permettre dans les zones AU1 et AU2 l'adaptation de l'article 6 portant sur les implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ;
2 – Pour permettre dans la zone AU l'adaptation de l'article 11 portant sur la hauteur des clôtures en limite séparative.

Par ailleurs, la modification simplifiée prendra également en compte l'arrêté du 5 octobre 2012 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Tarn qui est remplacé par l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015.

La procédure de modification simplifiée, plus simple que la procédure classique de modification du PLU,

consiste à mettre à disposition du public, pendant un mois, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, pour permettre au dit public de formuler ses observations sur un registre.

Le Conseil Municipal doit déterminer les modalités de cette mise à disposition.

Il est indiqué qu'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra formuler ses observations, devra être publié dans un journal local diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté devant le Conseil Municipal et le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.

Le dossier accompagné de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé seront déposés à l'accueil du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 15 juin 2015 au 15 juillet 2015, pour que le public puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-13-1 et L 123-13-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport de présentation de la modification simplifiée n° 2

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- FIXE les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la façon suivante : mise à disposition à l'accueil du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 15 juin 2015 au 15 juillet 2015 du dossier de modification simplifiée n° 2 et d'un registre destiné à recevoir l'avis du public ;

- DIT QUE la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité suivante :

- affichage de la présente délibération en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition du public,

- mention de cet affichage inséré en caractère apparent dans un journal local diffusé dans le département,

- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

3 - DEPLACEMENT DE LA LIMITE D'AGGLOMERATION – ROUTE D'ALBI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au déplacement de la limite d'agglomération de la Route d'Albi (RD 988) située actuellement au PR 44 + 548.

Elle propose en conséquence de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération sur le PR 44 + 328.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Considérant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété ;

- DECIDE que la limite d'agglomération est modifiée sur la Route d'Albi (RD 988),

- CHARGE Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

4- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015 - PROJET N° 2 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 26/03/15

Un dossier de demande de subvention a été déposé en préfecture en janvier, concernant la sécurité, l'accessibilité et la rénovation des bâtiments communaux. Il est proposé au Conseil de présenter un deuxième dossier qui portera sur les opérations suivantes : Sécurité des bâtiments communaux (démolition de l'ancien préfabriqué des « Amis de cartes », remplacement du dispositif de protection contre la foudre installé sur le clocher de l'église (paratonnerre + parafoudre) et aménagement du parc communal.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses

Démolition du préfabriqué (2 modules)	2 300.00 €
Protection contre la foudre	8 280.00 €
Achat de 5 bancs	5 660.00 €
Corbeilles	527.52 €
Pose des bancs et corbeille en régie	420.00 €
Total HT	17 187.52 €
TVA	3 437.50 €
Total TTC	20 625.02 €

Recettes

DETR - subvention - 40 %	6 875.01 €
Fonds propres	10 499.30 €
FCTVA	3 250.71 €
Total TTC	20 625.02 €

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2015 au taux de 40 %.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2015

Suite aux travaux du groupe de travail «Subventions», Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations, propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2015.

Elle précise que le groupe de travail est constitué uniquement de personnes qui n'ont aucun intérêt dans les associations.

Au moment du vote du Conseil Municipal, les élus intéressés directement ou indirectement se sont retirés du vote. A l'unanimité des votants, le résultat du vote est défini comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS ANNUELLES

ASSOCIATIONS	MONTANT
A.D.M.R.	1 200.00 €
LES AMIS DE L'ECOLE	350.00 €
LES AMIS DES CARTES	160.00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	200.00 €
ATELIER RENCONTRE ARTISTES (A.R.A.)	160.00 €
AUTAN POUR SOI	200.00 €
LA BOULE MARSSACOISE	350.00 €
CHEYEN'COUNTRY	400.00 €
GENERATION MOUVEMENT (Club de l'amitié et des aînés ruraux)	400.00 €
COMITE DES FETES	2 600.00 €
DOJO MARSSACOIS	500.00 €
FAMILLES RURALES (Loisirs créatifs)	350.00 €
COMITE F.N.A.C.A.	350.00 €
FOOTBALL CLUB	5 400.00 €
GARDER LE LIEN	200.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500.00 €
MARSSAC AVENTURES	500.00 €
MARSSAC ATHLETIC RUGBY CLUB	550.00 €
MELODIE'NSOL	200.00 €

MICRO MEDIA INFORMATIQUE	200.00 €
MARSSAC RUGBY XIII	200.00 €
LES RIVES DU TARN RUNNING	500.00 €
SCRABBLE MARSSACOIS	200.00 €
TEMPS DANSE	500.00 €
TENNIS CLUB MARSSACOIS	200.00 €
LA VIEILLE CANTINE	400.00 €
VIE SAINTE ET EVOLUTION SPIRITUELLE	100.00 €
VOLLEY CLUB	350.00 €
WA-JUTSU CLUB	200.00 €

TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES ATTRIBUEES
17 420.00 €

Subvention exceptionnelle
DOJO MARSSACOIS 200.00 €

TOTAL CUMUL GENERAL SUBVENTIONS 17 620.00 €

6- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COMMUNE/CLE DES CHAMPS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1998, les communes de Lagrave, Florentin et Marssac confient à l'association la Clé des Champs la gestion des services :

- Centre de Loisirs Associé aux Ecoles (CLAE),
 - Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),
- Depuis 2007, la Clé des Champs propose également des actions à destination des jeunes.

La convention entre les communes de Lagrave, Florentin et Marssac pour les services CLAE, CLSH et Jeunesse a pris fin au 31 décembre 2014. La Clé des Champs propose aux communes de la renouveler pour une durée de six ans. Cette convention prévoit que la subvention d'équilibre versée par les communes est arrêtée chaque année après examen des résultats de l'année précédente et concertation sur le budget de l'année considérée.

La commune de Terssac sera aussi signataire de cette nouvelle convention.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'accepter le renouvellement de la convention pour une durée de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de RENOUELER la Convention Clé des Champs pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2015
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention

7- NETTOIEMENT DES TROTTOIRS

La communauté d'Agglomération de l'Albigeois, compétente en matière de voirie sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, a décidé que plus aucun produit phytosanitaire de type chimique (désherbant, fongicide ou insecticide) ne sera utilisé pour éradiquer les herbes sur la voirie et les trottoirs.

Des techniques alternatives peuvent être mise en œuvre, qui sont beaucoup plus respectueuses de l'environnement mais dont les résultats sont moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et beaucoup plus coûteux en temps de main d'œuvre.

Madame le Maire indique que cette situation nécessite une prise de conscience de la part de tous les marssacois qui doivent être appelés à participer à cet effort collectif pour maintenir la propreté de la commune.

Afin de maintenir la propreté des trottoirs il paraît donc opportun de rappeler aux propriétaires et aux locataires leurs obligations en matière de balayage et désherbage au droit de leur propriété. Il est également nécessaire de rappeler les obligations de nettoyage des trottoirs par temps de verglas et de neige.

Elle informe les élus du conseil municipal qu'elle va prendre un arrêté dans ce sens.

8- CONVENTION PANNEAU LUMINEUX

Un panneau lumineux d'information vient d'être installé place du Barry. Ce panneau vient renforcer les moyens d'information déjà en place sur la commune (panneaux d'affichage, site, journal municipal...). Sa gestion sera assurée directement par la municipalité et il permettra la diffusion régulière, et en temps réel, d'informations municipales et associatives.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'utilisation du panneau lumineux, proposée par le groupe de travail, qui sera signée entre la commune et les associations utilisatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'utilisation du panneau lumineux.

Séance levée à 22h00

- CONSEIL MUNICIPAL n°15/04 -

Compte rendu de séance

Du Mercredi 08 Juillet 2015

Ouverture de séance à 19h30

L'an deux mille quinze et le huit juillet, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint. Fanny BOULZE, Christelle CARRIÈRE, Jean-Pierre CASSAGNES, Jacqueline DEÏDÉ-ROBERT, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Elise FARGIER représentée par Anne-Marie ROSÉ, Michel GASC représenté par Myriam DELARUE, Joël LOUP représenté par Lydie PICARONIE, Anne PIEROT représentée par Jean-Pierre CASSAGNES, Jean-Pierre PUJOL représenté par Aline GARTNER, Thierry STEFANON représenté par Thierry MALLÉ.

Absente excusée : Morgane DESMAZES.

Secrétaire de Séance : Lydie PICARONIE.

Approbation du compte-rendu de la séance du 01 juin 2015

Le compte-rendu de la séance du 01 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Complexe omnisports

1. Approbation de l'attribution des lots du marché à procédure Adaptée

Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

2. Création d'un service commun communautaire d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) – APPROBATION de la Convention – ADHESION de la commune

Rajout d'une délibération autorisée par le Conseil Municipal

3. Complexe omnisports : demande subvention DETR

Questions diverses

1 - COMPLEXE OMNISPORTS : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

Madame le Maire rappelle :

- Qu'une consultation a été lancée en date du 21 avril 2015 (publication au BOAMP) pour la passation des marchés de travaux en vue de la construction du complexe omnisport.

- Que, considérant le montant prévisionnel du marché, et conformément aux articles 26 et 28 du code des marchés publics, une procédure adaptée a été mise en œuvre,

- Que la consultation a été divisée en 14 lots distincts :

- 1 TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VOIRIE RÉSEAUX DIVERS
- 2 FONDATIONS SPÉCIALES – RENFORCEMENT DES SOLS
- 3 GROS-ŒUVRE
- 4 CHARPENTE & BARDAGES METALLIQUES
- 5 ÉTANCHÉITÉ ZINGUERIE
- 6 MENUISERIES METALLIQUES EXTERIEURES
- 7 CLOISONS – FAUX-PLAFONDS
- 8 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- 9 REVÊTEMENTS DURS - Sols & Murs
- 10 SOLS SPORTIFS
- 11 PEINTURE
- 12 PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE VENTILATION
- 13 ELECTRICITÉ - Courants forts et courants Faibles
- 14 EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Que la date limite de remise des offres a été arrêtée au 28 mai 2015 à 17 h,

- Que 65 candidatures ont été remises,

- Que le comité de pilotage, composé de membres du conseil municipal, ainsi que du cabinet d'architectes, maître d'œuvre du projet, s'est réuni le 18 juin 2015 pour l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures et des offres. Une candidature a été remise hors délai et a donc été écartée.

- Qu'en application de l'article »5.2.2 Négociations « du règlement de consultation, le pouvoir adjudicateur dans sa séance du 18 juin 2015 a décidé d'engager une négociation avec les trois entreprises les mieux classées, à l'issue de la première analyse des offres établie sur la base des critères de jugement définis dans le règlement de consultation à savoir :

50 % valeur technique de l'offre

50 % prix

- Que les nouvelles propositions éventuelles des entreprises des lots n° 2, 4, 6, 8 et 10 ont dues être déposées au plus tard le 26 juin 2015 à 12 h.

- Que le comité de pilotage s'est réuni le 06 juillet 2015 pour procéder à l'analyse des offres des entreprises et les classer.

Vu le Code des Marchés Publics,
Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les 14 lots aux entreprises suivantes pour un montant total de travaux de 2 116 907.66 €, à savoir :

N°	Lot	Entreprise - Montant (H.T.)
1	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VOIRIE RÉSEAUX DIVERS	EUROVIA - SLTP - 355 310.94 €
2	FONDATIONS SPÉCIALES – RENFORCEMENT DES SOLS	La garonnaise de forage - 113 049.50 €
3	GROS-ŒUVRE	PROBAT SCOP - 450 000.00 €
4	CHARPENTE & BARDAGES METALLIQUES	Boriès Métallerie SARL - 283 100.30 €
5	ÉTANCHÉITÉ ZINGUERIE	Sevestre Stéphane SARL - 182 356.88 €
6	MENUISERIES METALLIQUES EXTERIEURES	Alu Tarn SARL - 198 936.79 €
7	CLOISONS – FAUX-PLAFONDS	Jacky Massoutier SAS - 36 000.00 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Theron Menuiserie SARL - 51 000.00 €
9	REVÊTEMENTS DURS - Sols & Murs	Albi Carrelage (Dias) - 83 314.45 €
10	SOLS SPORTIFS	Rey Sol Confort - 56 000.00 €
11	PEINTURE	Lacombe SARL - 13 500.00 €
12	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE VENTILATION	SPIE Sud Ouest - 115 000.00 €
13	ELECTRICITÉ - Courants forts et courants Faibles	Sud Equipement EURL - 104 698.34 €
14	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Urbasport SARL - 74 640.46 €
	TOTAL	2 116 907.66 €

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les marchés de travaux «construction d'un complexe omnisports»

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget par délibération n° 2015/2/4, portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement relatif à l'opération «complexe omnisports».

2 - INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) – APPROBATION DE LA CONVENTION – ADHESION DE LA COMMUNE

Présenté par Madame le Maire

Madame le Maire, rapporteur,

La loi Duflot dite «ALUR» promulguée le 24 mars 2014 dispose que les communes de moins de 10 000 habitants, membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant au moins 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'étude technique des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS).

En application des dispositions du code de l'urbanisme, certaines communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois avaient confié par convention les actes d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à l'antenne territoriale de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn, le maire restant compétent pour délivrer ou refuser les autorisations et actes précités au nom de la Commune.

Par courrier du 19 mai 2014, madame la Préfète du Tarn a informé l'ensemble des maires du département de l'évolution des missions des services déconcentrés, compte tenu de la politique de réorganisation des services de l'Etat, de la montée en puissance des intercommunalités et de la volonté de poursuivre la décentralisation.

Cette évolution se traduit concrètement par l'arrêt des missions d'instruction des autorisations de construire effectuées par la DDT du Tarn pour le compte de 15 des 17 communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, étant ici rappelé que les communes d'Albi et de Saint-Juéry disposent d'un service instruction affecté à ces missions.

Les communes ne souhaitant pas reprendre l'instruction des autorisations d'urbanisme peuvent charger un EPCI, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme susvisées, conformément aux dispositions de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme.

Aussi, afin de préserver un développement harmonieux au sein de ces communes et de garantir la sécurité juridique des actes que les maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en concertation avec l'ensemble de ses communes membres, a élaboré une proposition de service mutualisé de l'instruction du droit des sols, dans l'objectif de pouvoir rendre ce service opérationnel au 1^{er} juillet 2015 mais

également de permettre aux communes d'assurer un rôle pivot dans l'accueil et l'orientation des administrés.

Les communes se sont prononcées favorablement lors de la séance du bureau communautaire du 27 janvier 2015 sur le principe de constituer un service commun ADS à partir du transfert et du regroupement des équipes d'instructeurs existantes de la Ville d'Albi et de Saint-Juéry et en le renforçant par le recrutement de 2 postes d'instructeurs.

En application des dispositions de l'article L 5211-4-1 III et IV du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret n° 2011-515 du 10 mai 2011, les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois peuvent être mis à disposition de l'ensemble des communes membres pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

L'article L 5211-4-2 du CGCT modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 permet à un établissement public intercommunal de créer, en dehors des compétences transférées, des services communs avec une ou plusieurs de ses communes membres.

Le service commun est dans ce cadre géré par la communauté d'agglomération.

Il convient de préciser que l'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance de certains actes qui restent de son seul ressort.

Suite à la décision favorable de principe formulée par les maires du territoire, l'ensemble des démarches ont été menées.

Sa création et son organisation sont définies par convention conclue entre la communauté d'agglomération et les communes membres du service commun.

Sur le plan des personnels :

Il est prévu que les effets de ces mises en commun donnent lieu à consultation des instances paritaires concernées et établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents. Cette fiche d'impact figure en annexe 2 de la convention ci-annexée.

Les agents du service commun ADS du grand Albigeois mis à disposition seront statutairement employés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui gèrera leur situation administrative dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Le service commun ADS sera installé sur deux pôles d'instruction, l'un localisé à Albi, le second à Saint-Juéry, la charge de travail étant répartie sur l'effectif de l'ensemble du service. Les locaux nécessaires sont

mis à disposition par les communes concernées dans le cadre du transfert des agents. Leur descriptif figure en annexes 4 et 5 de la convention. Les charges de fonctionnement et d'entretien de ces locaux seront assurées par l'agglomération dans le cadre de la mise à disposition.

Le vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation a conduit les procédures de concertation réglementaires, en lien avec les agents concernés et leurs représentants.

La création de ce service commun a été accueillie favorablement.

Sur le plan du champ d'intervention du service commun ADS :

La convention, signée entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, définit également précisément le contenu et les modalités de la mise à disposition du service commun ADS pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, à l'exception des certificats d'urbanisme informatifs et des déclarations préalables les plus simples qui restent à la charge des Communes. La nature des déclarations préalables dites complexes pouvant être transmises au pôle ADS pour instruction est décrite en annexe 1 de la convention ci-annexée.

La convention prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et au service commun ADS, étant précisé que certaines tâches et signatures restent de la compétence exclusive du maire dont, bien évidemment, la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes.

Le service commun ADS propose une décision au maire qu'il lui appartient sous sa responsabilité de décider de suivre ou pas.

La présente convention ne modifie donc pas le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme qui relèvent de la Commune, le service commun ADS étant responsable pour sa part du respect de la mise en œuvre des tâches qui conventionnellement lui incombent.

La gestion du recours gracieux et contentieux reste du ressort de la Commune, le service instructeur lui donnant toutes les informations techniques nécessaires.

En ce qui concerne le financement du service commun :

Conformément aux dispositions régissant les transferts de charges à un établissement public de coopération intercommunale, les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement seront évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Cela concerne les dépenses figurant dans les budgets des communes d'Albi et de Saint-Juéry, dotées chacune d'un service ADS qui sera transféré à

la communauté d'agglomération.

A ces charges constatées dans les budgets communaux s'ajouteront les charges nouvelles, à savoir les recrutements nécessaires et charges courantes afférentes permettant la prise en charge des actes d'urbanisme à l'échelle des 15 autres communes du territoire.

Le coût global du service commun fera ensuite l'objet d'une ventilation entre chaque commune selon une répartition basée sur le nombre et le coût moyen pondéré des actes administratifs (Cub, DP, PA, PC et PD) observé sur la période 2012-2014.

Il est convenu que les dépenses d'investissement liées à l'acquisition d'un logiciel pour la mise en place du service commun ADS seront pris en charge par l'Agglomération et n'entreront pas dans l'évaluation du coût du service à répartir entre les communes membres du service commun ADS.

Après évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et retenue de ces montants sur les attributions de compensation des communes concernées, l'ensemble des coûts nécessaires au fonctionnement du service commun est assuré par la communauté d'agglomération (salaires des agents, dépenses à caractère générale, fluides,...). Le coût global prévisionnel du service et sa répartition prévisionnelle pour chacune des communes figurent en annexe 3.

Il est convenu de vérifier que le niveau de la retenue sur l'attribution de compensation est conforme aux réalités du fonctionnement du service, dans le cadre d'un examen des 3 premiers exercices de fonctionnement du service commun ADS, et de demander le cas échéant à la commission locale d'évaluation des charges transférées d'en tirer les conséquences financières et de proposer les ajustements nécessaires.

La convention est signée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dénoncée unilatéralement par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant la fin de l'exercice budgétaire en cours, pour une prise d'effet l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du service commun ADS qui sera signée avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Au regard de ce cadre conventionnel, les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie dans les communes adhérentes au service commun à partir du 1er juillet 2015 seront instruits par le service commun ADS du grand Albigeois.

La convention jointe en annexe est proposée à votre

approbation.

Elle a été présentée pour avis au Bureau communal qui a émis sur ce projet un avis favorable unanime, tant sur l'organisation du service, son périmètre d'intervention que son coût prévisionnel et son mode de financement.

Il vous est donc demandé de décider la création du service commun permettant l'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération albigeoise et d'autoriser Madame le Maire à conduire toutes les démarches nécessaires à cet égard.

Le Conseil Municipal de la commune de Marssac-sur-Tarn,

CONSIDERANT la cohérence et l'optimisation fonctionnelles qui s'attachent à la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des 17 communes membres, à l'échelle communautaire,

VU les dispositions de la loi Duflot dite «ALUR» promulguée le 24 mars 2014 qui prévoit l'arrêt à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'étude technique des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) aux communes de moins de 10 000 habitants, membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ;

VU l'article L 5211-4-2 du CGCT modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 ;

VU l'avis du bureau communal rendu lors de sa séance du 9 janvier 2015 ;

VU l'avis du bureau communal rendu lors de sa séance du 26 mai 2015 ;

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE :

- La création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes concernées, dénommé service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) du Grand Albigeois.

- Le principe d'adhésion de la commune au service mutualisé pour l'instruction des Autorisations du droit des sols pour une durée indéterminée.

- La convention à passer avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

- DIT que les dépenses d'investissement propre à l'installation du service commun seront supportées par la communauté d'agglomération sans contrepartie de la part de la commune;

- DIT que les charges de fonctionnement seront supportées par la commune par retenue sur attribution de compensation, après que les montants auront été arrêtés par la CLECT, sur la base de la répartition prévisionnelle ci-annexée.

- DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal 2015.

3 - COMPLEXE OMNISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention avait été déposée, en 2014, au titre des crédits d'investissement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Tarn pour le projet de complexe omnisports. Par courrier du 19 mai 2015, Monsieur le Préfet de Région a informé la commune que les critères d'éligibilité du CNDS ont changé et que notre dossier, en relation avec le critère concernant le territoire, n'est plus éligible aux subventions du CNDS. En conséquence Madame le Maire propose qu'une demande de subvention soit déposée au titre de la DETR.

Le marché ayant été attribué, par délibération de ce jour n°2015/4/01, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le nouveau plan de financement comme suit :

DEPENSES

Travaux	2 116 900 €
Etudes et Honoraires	211 341 €
TOTAL HT	2 328 241 €
TVA	465 648 €
TTC	2 793 889 €

RECETTES

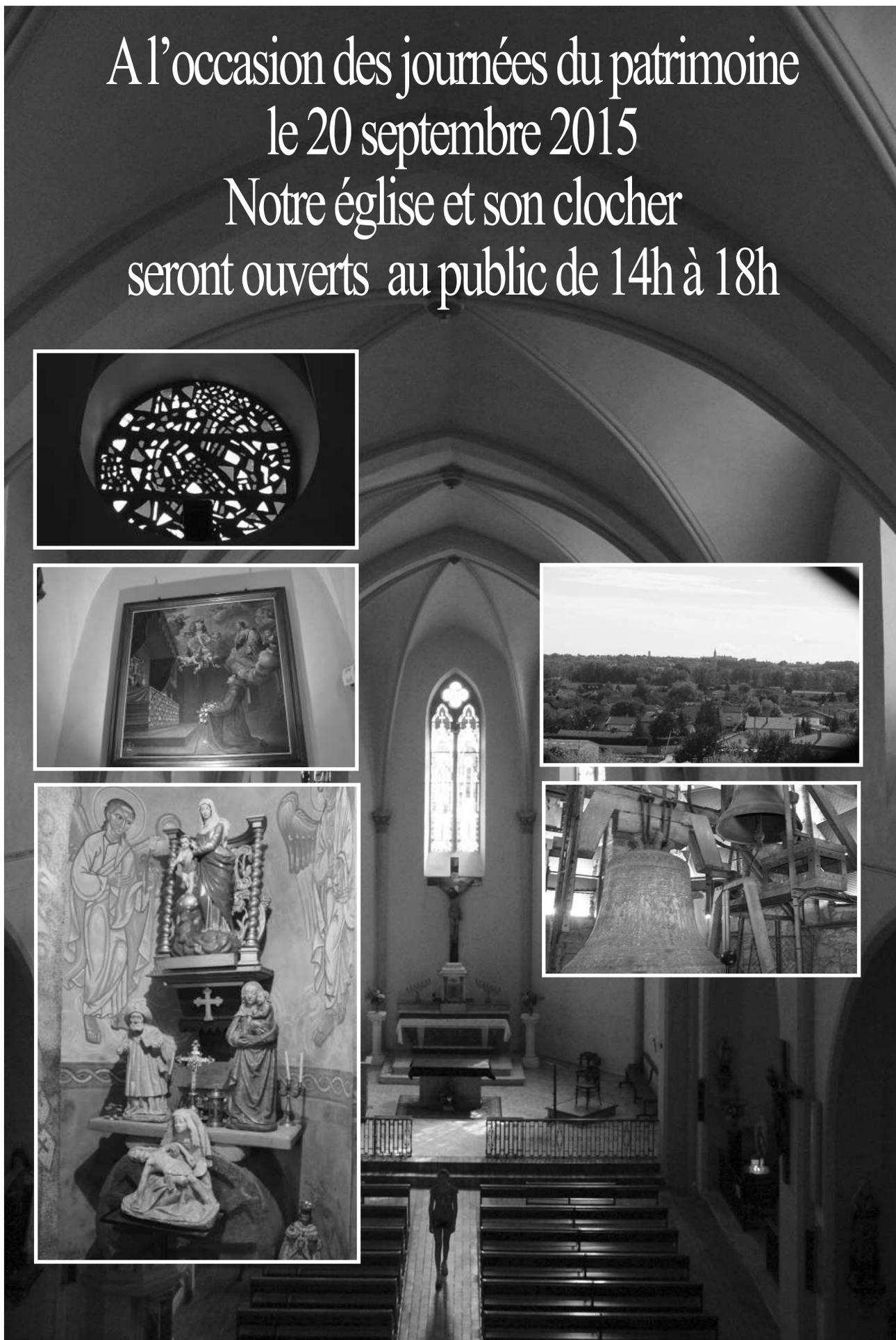
Conseil Régional (attribué)	300 000 €
C2A (attribué)	40 000 €
DETR (demandé 20 %)	465 000 €
Réserve parlementaire (demandé)	20 000 €
FCTVA	440 345 €
Fonds propres et emprunt	1 101 751 €
Conseil Général (attribué)	426 793 €
Total TTC	2 793 889 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- VALIDE le nouveau plan de financement,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR, au taux de 20 % du montant HT.

Séance levée à 20h20

A l'occasion des journées du patrimoine
le 20 septembre 2015
Notre église et son clocher
seront ouverts au public de 14h à 18h



Aide loisirs enfants : pour une rentrée sportive et culturelle pour tous

Le CCAS renouvelle l'attribution de l'aide annuelle aux familles rencontrant des difficultés financières pour l'inscription de leurs enfants aux différentes activités sportives ou culturelles proposées par les associations et/ou Clubs Marssacois. (*)

Qui peut en bénéficier ?

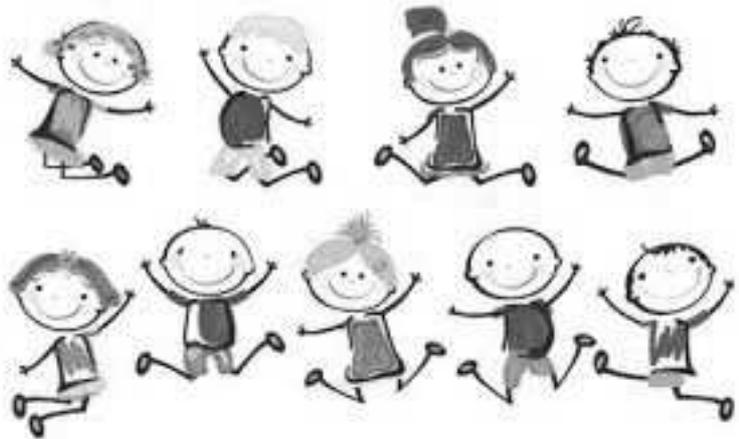
Les enfants âgés de 4 à 11 ans (au 31/12/2015).

Conditions d'octroi : cette aide est soumise à conditions de ressources.

Quelles démarches doit-on effectuer ?

- Retirer un dossier de demande d'aide du CCAS, à la Mairie de Marssac,
- Retourner avant le 30/10/15 le dossier complet accompagné des pièces demandées, à la Mairie.

Les dossiers seront traités selon leur ordre d'arrivée. Cette aide sera directement versée à l'association ou au club où s'inscrit l'enfant.



(*) Exceptionnellement : pour certaines activités n'existant pas sur la commune, la demande d'aide pourra être prise en compte après avis de la commission du CCAS.

Place du Barry, le panneau lumineux d'informations est en fonction



FÊTE DE LA ST QUIL
Samedi 29 août
 14h - concours de pétanque
 19h30 - mounjetado géante
 Réservation : 06.69.56.50.17
Dimanche 30 août
 Vide greniers de 8h à 18h
 14h - concours de pétanque
 Organisée par le comité des fêtes, la boule Marssacoise et l'école Marssac rugby XIII



Exemple de message

Un panneau lumineux d'informations a été installé place du Barry, à l'angle de la Caisse d'Epargne. Il est maintenant opérationnel.

Outil dynamique et réactif pour une information continue, il vient renforcer les moyens d'information déjà en place sur la commune (panneaux d'affichage, site, journal municipal). Sa gestion est assurée par la municipalité et il permettra la diffusion régulière, et en temps réel, d'informations municipales et associatives.

Le règlement relatif aux conditions de diffusion des messages et le formulaire de demande de diffusion des messages sont à la disposition des associations de Marssac à l'accueil de la mairie.

Ils sont également consultables et téléchargeables sur notre site : www.marssac-sur-tarn.fr, rubrique «En un clic».

RELAIS DE QUARTIER AU COEUR DE MARSSAC

Connaissez-vous votre relais de quartier ?

Ces volontaires, hommes et femmes, se mettent bénévolement au service de leur quartier pour plus de proximité entre les hommes. Ils sont présents dans chaque quartier. Vous trouverez ici leurs noms, leurs numéros de téléphone et/ou leurs mails.

N'hésitez pas à les contacter. Ils sont là pour vous informer, au plus près des réalités de la vie de votre quartier. Ils sont là aussi, à votre écoute, pour faire remonter vos observations en mairie et s'assurer des suites qui y sont données.

Secteur 1 Centre ville - Tonimarié Le hameau 2 - Vieux Marssac

M. COMBRE Yves-Roger
Mme LO Catherine 05 63 55 20 51
M. MIALHE Xavier 06 83 20 31 96
xavier.mialhe@sfr.fr
M. GUILHEM jean 06 63 67 58 18
jean.guilhem@bbox.fr

Secteur 2 Le Buc - Tourtignac

M. PECH Roger 05 63 55 42 75

Secteur 3 Lamartine - Pelbousquié

M. REDELSPERGER Olivier 06 18 50 76 87
olivier.redels@sfr.fr

Secteur 4 entre la route de Lagrave, la rue Bernissard et la SNCF

Mme CINTAS Marie Line 05 63 53 23 12
Mme ALARY Sylvie 05 63 55 46 16
M. PECH Roger 05 63 55 42 75

Secteur 5 Le Clos Fleuri - Le Clos Provençal - Les Zagadies - Plaisance - Clos de Barret

Mme VINCENT Yveline 05 63 53 01 06
M. LABORDE René 05 63 56 37 86
M. BRISSEBRAT Claude 06 69 56 50 17
claudette.brissebrat@sfr.fr

Secteur 6 La Tancade - la Pelatié - Lavergne

Mme MAES Chantal 05 63 53 10 47
Mme AUDREN Nadia 05 63 56 61 75
audren.nadia@laposte.net

Secteur 7 La Vialette - St Barthélémy - Guille Rieumas

Mme FERRIERE Charlette 05 63 55 40 41
Mme RIVES Yvette 05 63 53 95 07



Le 28 juin, c'était «cinéma pour tous» à Marszac



Dimanche 28 juin, nous vous avons donné rendez-vous pour un pique-nique suivi d'une séance de cinéma en plein air. Ambiance conviviale et débonnaire pour cette première à Marszac. Au dire des cinéphiles qui étaient venus nombreux, ce moment cinématographique et sympathique ne demande qu'à être renouvelé...



La Boule Marssacoise tout près du titre

Le week-end du 9 et 10 mai, se déroulaient à CUQ-TOULZA, les phases finales du Championnat du Tarn Triplette. L'équipe composée de Eric PERRET, Jean LAZARE et Ludovic ROULENQ sortait brillamment d'une poule très relevée. Nous passerons sur les détails des résultats de chaque victoire, les amenant dimanche après-midi, jusqu'à la finale. Ils se sont inclinés contre la très forte et très expérimentée triplette «PRU'DHOMME» du Grand-Rond SAINT-SULPICE. **Ce titre de vice-champion leur ouvre les portes du Championnat de France, les 5 et 6 Septembre 2015 à NARBONNE.**



De gauche à droite, Ludovic ROULENQ, Eric PERRET et Jean LAZARE

Comme quoi, lorsqu'il règne une bonne ambiance dans un club, avec des joueurs au «top», les résultats suivent. N'oublions pas la triplette Vétérans 2013, la triplette promotion 2014 et la triplette 2015, toutes arrivées au bout.

Bonne chance pour les Championnats de France à NARBONNE.

Samedi 26 Septembre, nos Séniors 2 reçoivent au boulodrome en Championnat Inter-Clubs. Une victoire assurerait à cette équipe la montée définitive en division supérieure. Venez nombreux les encourager.

Nouveau à Marssac

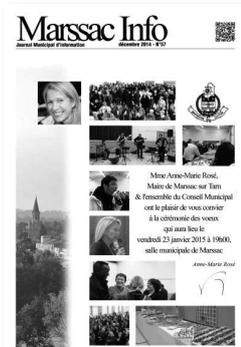
COURS DE THEATRE ENFANTS

LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2015-2016 SONT OUVERTES !

Retrouvez-moi sur la page Facebook Les Planches

Tarifs et Inscriptions sur www.courslesplanches.com

Votre article dans le prochain Marssac info d'octobre



Avant le
20 septembre
2015

Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG

Le tout à : pascal.crepin@wanadoo.fr

Wa-jutsu : une fin d'année pleine de succès !

Ce sont près de 70 personnes qui avaient fait le déplacement ce 13 juin pour la démonstration de Wa-Jutsu en ouverture du tout nouveau club de Lagrave. Des petits aux adultes et aux encadrants, tous se sont surpassés pour montrer au public le travail de l'année, de la simplicité apparente de la chute roulée au travail extrêmement subtil du sabre ! Les spectateurs ont pu ensuite échanger avec les pratiquants autour d'un apéritif très convivial. Le repas final au dojo de Marssac a permis de finir la journée sur une note particulièrement chaleureuse.

La fin d'année « officielle » a eu lieu quelques jours après, avec l'Assemblée Générale du 23 juin. Selon la tradition, elle a démarré avec un cours commun enfants-adolescents plutôt axé sur les jeux et la



détente, clôturé par les dernières remises de grades de l'année : ceinture orange pour Océane, Marina et Maëlyse et deux barrettes bleues pour Enzo. Toutes nos félicitations à eux quatre ! Un goûter pour

les enfants et leurs familles a précédé l'Assemblée Générale, en présence de Mme Ferrière, représentante de la Mairie.

Le bilan de cette année s'est avéré particulièrement riche, avec dès septembre le Vital Sport de Décathlon, en décembre l'entraînement inter-clubs, le Kagami Biraki traditionnel en janvier, l'entraînement interrégional en mars, l'ouverture du club de Lagrave en mai et une initiation à l'école primaire de Rouffiac en juin. Bref, des bénévoles qui se sont encore une fois particulièrement investis !

La nouvelle saison démarre comme d'habitude le deuxième mardi de septembre (on vous laisse souffler pour la rentrée!). Elle devrait être de la même eau, avec à nouveau le Vital Sport le 12 septembre (venez nombreux!) et de-ci de-là des initiations en milieu scolaire et périscolaire (mais nous parlerons de tout cela dans un prochain numéro).

L'équipe est partiellement remaniée : Cédric laisse la présidence à Muriel, Cyril laisse le secrétariat à Cédric (mais pas le même!), et les autres membres en fin de mandat remplissent. La réunion s'est terminée par une collation chaleureuse comme nous les apprécions !

Plus de renseignements
<http://www.jujutsu-traditionnel.81.fr>



Vous êtes arrivés en 2014, en 2015... nous avons le plaisir de vous convier à une rencontre **le 25 septembre à 18h30 à la Mairie**

A cette occasion, vous serez accueillis par l'équipe municipale qui vous fera découvrir notre ville et vous renseignera sur les projets municipaux. Ce moment de partage sera l'occasion de faire connaissance, de découvrir Marssac sur Tarn, son histoire, son patrimoine, ses services, ses associations, etc.

En bref, une manière conviviale et décontractée de favoriser votre intégration dans la vie de notre commune et de vous faire partager, dès votre arrivée, la qualité de vie qui caractérise notre village et séduit chaque année ceux qui comme vous, ont fait le choix

de s'y installer.

Bienvenue à tous !

Pour faciliter notre organisation, merci de nous passer un petit coup de fil ou un mail pour nous confirmer votre présence.

Tél 05 63 55 40 47 - accueil@marssac-sur-tarn.fr

Place des Hameaux II, premières fleurs pour les lilas des indes



Suite à la cérémonie un enfant un arbre, huit lilas des Indes place des Hameaux II en remplacement de prunus malades. Ils ont fleuri pour la première fois et se portent à merveille.

Marché gourmand

L'association Marssac Ensemble (AME) a le plaisir de vous convier à une soirée festive autour d'un marché gourmand nocturne de producteurs, place du Barry, le samedi 12 septembre à partir de 18 heures et ceci jusque 23 heures.

Chaque producteur-exposant proposera à la vente ses produits qui pourront être emportés ou consommés sur place si envie.

Vous pourrez retrouver un vigneron, un producteur de fromages, un producteur de volailles et canards, un fabricant de sorbets, un apiculteur, ...

A cette occasion, des tables et chaises seront mises à disposition du public, une animation musicale viendra accompagner cette manifestation. Pensez à vous munir de couverts.

Vous souhaitez passer un bon moment, venez à la rencontre des producteurs, l'entrée est libre et gratuite.

NB : en cas de pluie, repli à la salle municipale. A très bientôt, les membres de l'AME.

Pour tous renseignements : ame810@orange.fr ou <http://ass-marssac-ensemble.wix.com/a-m-e>

Août 1944, Gaillac libérée ! Ne jamais oublier !



Monument aux morts de Marssac



Monument aux morts de Labastide

*Conférence de Bernard CHARLES
«La Résistance à Gaillac»*

Liberté

Ils avaient vingt ans
Et combattaient l'occupant.
C'était des hommes libres
Devenus résistants.

La France libre
Frissonne encore
De la témérité
De tous ces combattants.

Ami, écoute la force du cœur
De ces jeunes héros
Morts pour la volonté
De n'oublier jamais !

Dans nos belles provinces
Ils vivaient pleinement.
La France, leur maîtresse
Forgeait l'indépendance.

Ami rappelle-toi
Tout ce qu'a apporté
Pour notre liberté
La foi de leurs vingt ans

Admirables valeurs
Gravées dans la pierre de la résis-
tance
Les murs de la liberté

L'annexion du pays
Sonna la révolte.
La colère les envahit
Et les porta jusqu'au maquis.

Au mépris du danger
Naquit la résistance
Le prix du parti pris
Leur coûta la souffrance



Stèle de Rivières

Patriotes organisés
La valeur de la liberté
Dans cette lutte armée
Prit la couleur de la mort

Ami, rappelle-toi
Cette immense aventure
Des grandes forces vives
Martyrisées pour être libres

Pleurent toujours leur jeunesse
brisée.

«Qi Gong, Tai Chi Chuan, Yoga» Energie, Équilibre et Détente au programme de la première séance le lundi 7 septembre 2015



Après la Pause Estivale, et si nous décidons d'écouter notre corps et de nous accorder «un moment pour soi» à la recherche de l'équilibre et de la détente.

La pratique du Yoga, Tai-Chi Chuan, Qi Gong et Relaxation vous est proposée à Marssac aux horaires qui vous conviennent (voir tableau ci-dessous).

L'Inde est la terre d'origine du Yoga, pratique ancestrale de différentes postures et techniques respiratoires adaptées. Ce travail corporel, Hatha Yoga, nous ressource et nous apporte le bien-être et la détente nécessaire à un équilibre physique et émotionnel.

Le Tai Chi Chuan et le Qi Gong issus de la culture traditionnelle chinoise sont des pratiques corporelles énergétiques. Les mouvements fluides et harmonieux pratiqués de manière lente et précise améliorent stabilité, coordination, souplesse, mémoire et conscience de soi. En Chine, on les appelle «gymnastiques de longue vie».

Cours d'essais gratuits

Contacts : Christine Reynes pour le HathaYoga – 06.24.60.81.32

Yvonne Gilbert pour le Tai Chi Chuan et Qi Gong – 06.85.80.57.11

Association «Autan pour Soi» affiliée à la Fédération Sport pour Tous.

autanpoursoi@laposte.net

ACTIVITES	INTERVENANTES	LIEUX	SALLES	JOURS	HORAIRES
Qi Gong / Yoga / Relaxation	Martine/Yvonne	Marssac	Dojo	Lundi	20h30/22h
Qi Gong / Yoga / Relaxation	Rachel/Yvonne	Marssac	Dojo	Lundi	9h/10h30
Tai Chi débutants et avancés	Yvonne	Marssac	Extension*	Mardi	14h/15h15
Tai Chi avancés et 3 ^{ème} années	Yvonne	Marssac	Extension*	Mercredi	20h/21h30
Qi Gong	Yvonne	Marssac	Extension*	Jeudi	9h/10h
Tai Chi débutants, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Yvonne	Marssac	Extension*	Jeudi	18h30/19h45
Yoga adultes	Christine	Marssac	Dojo	Samedi	10h30/11h45

*Salle municipale

L'école en fête...

Soleil, ambiance festive et bonne humeur, tous les ingrédients étaient réunis pour la traditionnelle fête de l'école, vendredi 26 juin dernier, organisée par l'association «les Amis de l'Ecole» de Marssac sur Tarn.



Généreusement inondée de soleil, qui avait répondu favorablement à notre invitation, c'est une très belle fête de l'école qui a eu lieu, grâce au travail des Amis de l'école et du CLAE, à la complicité de l'équipe enseignante, à la générosité des donateurs et à l'aide logistique de la Mairie.

Tombola, jeux et stands, restauration sur place avec grillades, petits plats préparés par des parents d'élèves... attendaient petits et grands. Mais aussi et surtout le spectacle du CLAE préparé de main de maître par Corinne et sa si sympathique équipe qui, une fois encore nous ont régalez, avec la tenue des premiers «NRJ Music Marssac». Mode, danse, musique, il y en a eu pour tous les goûts, le travail a été complet, avec les décors, les costumes...

Encore une fête réussie qui nous aura permis de clore cette année scolaire en beauté.



Le dimanche, les membres de l'association, leur famille et les enseignants se sont réunis autour d'une «auberge espagnole», pour, fidèles à la tradition, conserver l'esprit convivial de notre association, et dresser ensemble le bilan «officiel» de cette fin d'année, avant de nous retrouver pour l'assemblée générale de rentrée...

Contact Christel FRAYSSE – Présidente



LES AMIS DE L'ECOLE RECRUTENT !

A Marssac, ce sont 300 enfants scolarisés qui profitent des bénéfices de nos actions. Mais nous sommes hélas peu nombreuses (une petite dizaine) et certaines d'entre nous devront voguer vers d'autres cieux... en même temps que leurs enfants quittent notre école.

Aussi est-il impératif que d'autres parents viennent étoffer notre équipe, même ponctuellement. Si vous aussi vous avez des idées, que vous souhaitez nous rejoindre ou tout simplement obtenir des renseignements sur l'association n'hésitez pas contactez Christel FRAYSSE au 05 63 53 29 33.

Et... surveillez les petits papiers roses dans les cartables de vos enfants ! Une réunion d'information vous sera proposée à la rentrée de septembre pour préparer la nouvelle année scolaire... venez nombreux !

Théâtre à l'école



Le 18 mai, nous avons reçu à l'école maternelle, la compagnie des 3 chardons qui nous a présenté «Antoine et les étoiles»

Les enfants ont beaucoup aimé cette pièce qui met en scène Antoine qui vivait tranquille et solitaire au pied des collines, entouré de ses amis, les animaux de la plaine.

Mais un jour, devant chez lui, les gens de la grande ville sont venus construire leurs maisons grises, chassant au loin tous ses amis. C'est dans le ciel de nuit qu'avec l'aide des enfants, Antoine pourra les retrouver, parmi les étoiles et les constellations.

Puis, c'est dans sa maison, devant les enfants ébahis, qu'il inventera comment les faire apparaître à nouveau, pour les garder toujours près de lui, le jour et la nuit...

Grâce aux actions menées par les Amis de l'école, nous pourrions sans doute programmer un autre spectacle de la compagnie des 3 chardons pour cette année scolaire 2015-2016.



Les oursons reprennent le chemin du stade

Les oursons vont reprendre le chemin du stade Saint Maury pour une saison qu'on espère aussi riche en coupes et médailles que la précédente. Déjà membre de l'AJRA, l'école de rugby à 15 de Marssac devient pôle de formation officiel du secteur B et couvrira plusieurs communes telles Lagrave, Terssac, Le Séquestre, Florentin, Rivière, Castelnau de Levis pour ne citer qu'elles. Cela s'inscrit dans l'évolution positive des effectifs et de la croissance d'un club tout entier.



Dans une ambiance familiale où le plaisir du jeu reste au centre des préoccupations de tous, tout enfant, fille ou garçon, de 4 à 10 ans peut venir dès samedi 5 septembre à 14h, essayer la balle ovale. Une période d'essai de 3 semaines permettra à l'enfant de se décider en toute tranquillité.

Alors n'hésitez pas, consultez notre page Facebook <https://www.facebook.com/lesoursonsdumarc> ou appelez le 07 86 79 69 66 pour de plus amples informations.

Marssac Rugby XIII



Belle fin de saison pour Marssac Rugby XIII avec le repas de clôture, en juin dernier. Lors de cette journée festive, nous avons eu l'honneur de recevoir les entraîneurs

d'Albi Rugby League, Champion de France Elite 2. Ce titre tant convoité, leur permet d'accéder et retrouver enfin l'Elite 1, l'année prochaine, qui verra les équipes prestigieuses telles que Carcassonne, Lézignan et Catalans de Perpignan, entre autres, venir fouler l'herbe de Mazicou. Avec 5 titres de Champion de France, Albi XIII reste le club le plus titré du département tous sports confondus. Nous leur souhaitons la plus grande réussite pour l'avenir. Eric Anselme et David Collado sont donc venus avec le bouclier du sacre que les jeunes marssacois ont pu toucher et soulever, c'est peut être un signe pour qu'un jour ce soit le leur! Autre moment fort de la journée, la diffusion d'un film retraçant les exploits de la saison de nos jeunes pousses lors des nombreux tournois. Superbe montage vidéo de Pierre Ducos que nous remercions vivement. Le club remercie également tous les parents pour leur participation active tout au long de l'année.

Place maintenant à la nouvelle saison qui démarre le 5 septembre à St Maury avec la reprise des entraînements, les samedis de 10h00 à 11h45 pour les garçons et filles à partir de 4 ans. Un premier «tournoi découverte» est programmé le samedi 19 septembre à St Maury, 14h00. Pour tout renseignement, contactez Claude au 06 69 56 50 17.

Mélodie n'Sol fait sa reprise

Cette année notre groupe vocal se diversifie avec trois activités :

- la chorale ouverte à tous et à toutes (même aux débutants), elle chante de la variété française d'hier et d'aujourd'hui, le chef de chœur Pascal Brunet l'accompagne le plus souvent avec sa guitare. Les séances se déroulent le jeudi soir de 20h à 22h à la salle Astrolabe. Des représentations publiques (concert de Noël, échanges avec d'autres chorales, maisons de retraite, gala annuel) sont prévus pour l'année 2015/2016.



- les petits chœurs, groupe de 13 à 14 personnes (complet) qui chante en chœur mais aussi en solo, duo... de la variété française ou étrangère accompagné par des fichiers audio. Il danse également et prépare un gala chanté et dansé pour le printemps 2016. Une nouvelle chef de chœur Sonia Borra les accompagnera les mardis soirs tous les 15 jours. Il se retrouve également les jeudis soirs pour répéter ensemble.

- l'atelier, un samedi après-midi par mois, Pascal Brunet animera un stage de chant de 14h à 17h ouvert à tous (sans obligation de participation à la chorale ou aux petits chœurs). L'objectif de cet atelier étant de travailler un chant en solo ou à plusieurs (pourquoi pas avec son enfant par exemple). Les inscriptions se feront au fur et à mesure des dates retenues suivant un calendrier préétabli, qui permettra de se faire plaisir à travers le chant ponctuellement.

Toutes ses activités vous sont proposées par l'association, l'adhésion à celle-ci est de 20€ pour l'année, auquel s'ajoute le prix de l'activité. Pour la chorale un montant annuel (de septembre 2015 à juin 2016) de 135€ est demandé.

Pour les nouveaux venus une séance d'essai gratuite est possible en chorale, n'hésitez pas à franchir la porte de notre association, l'ambiance y est très chaleureuse et le chant apporte de la joie et de la plénitude.

Les inscriptions sont prévues JEUDI 3 SEPTEMBRE de 19h à 21h à la salle Astrolabe. Les activités reprennent le JEUDI 10 SEPTEMBRE à 20h.

Pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez la présidente de Mélodie n'Sol Françoise GRAFF est à votre disposition au 05 63 53 36 82.

Envie d'améliorer votre qualité de vie ? Avez-vous pensé à la pleine conscience ?

Le moment est peut-être venu de vous accorder un peu d'attention et de bienveillance. L'association Pleine Conscience de Soi animée par deux infirmières formées à la MBSR a pour objet de vous initier à la pratique de pleine conscience par des exercices simples, autour de la posture, la respiration, la concentration, le corps, les émotions. Pratiqués régulièrement, ces exercices peuvent devenir faciles à utiliser dans n'importe quelle situation personnelle ou professionnelle. Initiée par le docteur Jon Kabat Zinn (professeur en médecine) et confirmée par des études scientifiques, la pratique régulière de la pleine conscience a démontré des effets positifs sur la santé. D'ailleurs les personnes qui ont pratiqué l'an passé avec l'association ont noté : une réduction du stress, une amélioration de leur sommeil, une atténuation de leurs douleurs, une meilleure concentration au quotidien, un mieux être.

STAGE D'INITIATION le dimanche 20 septembre de 9h à 12h salle la boussole. Inscription obligatoire. REPRISE DES COURS BIMENSUELS samedi 26 septembre à 10h

Renseignements 06 23 56 71 57 ou 06 19 69 26 17 pcdesoi@gmail.com



«La référence du Service à la Personne»
Accueil : Rue Tonimarié 81150 Marssac
Les lundis et jeudis de 14h00 à 18h00
Tél : 05 63 53 09 83

En octobre
L'ADMR organise
deux manifestations

Le 10 octobre à 20h30

Grand LOTO annuel
Salle des fêtes de Marssac

Très nombreux lots !

A l'entracte

Tirage d'une tombola dotée d'un
gros lot

Samedi 24 & dimanche 25 octobre

Vente de chrysanthèmes
et fleurs de saison pour la
Toussaint

Toute l'équipe des bénévoles de
l'ADMR compte sur votre
participation pour soutenir
l'association.



Le Marssac Volley Club recrute



La rentrée arrive et le Marssac
Volley Club repart pour une
nouvelle saison.

Nous vous invitons à nous
retrouver dès le
mardi 8 Septembre à 20h30
à la salle municipale.

Les entraînements sont ouverts
à tous, alors venez découvrir ou
redécouvrir le volley, dans une
ambiance conviviale.

Venez nombreux !

N'hésitez pas à nous contacter :
stephane.pecoult@outlook.com
ou 06 87 91 06 75

Marssac

Samedi 12 Septembre 2015

Marché Gourmand

Place du Barry de 18h à 23h

Si mauvais temps repli à la Salle Municipale

Restauration sur place



Animation gratuite

Organisé par l'Association Marssac Ensemble

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique





Association Temps Danse Ecole de danse Studio Duolab – modern jazz

C'est avec beaucoup d'émotion que s'est clôturée la saison 2014/2015 par la nouvelle création de l'école sur la scène de la Maison de la Musique à Cap Découverte, le 6 juin dernier. Vous avez été très nombreux à vous déplacer pour venir assister à «Entre (2)», un spectacle qui a rendu hommage aux années folles dans une ambiance «vintage» mais néanmoins moderne.

Une nouvelle saison 2015-2016 démarre pour les élèves de DuoLab Temps-Danse à compter du lundi 7 septembre !

Attention, les horaires ont été modifiés au cours de l'été :

Lundi

17H/18H : Préparatoire 2

18H/19H : Préparatoire 3

19H/20H30 : Avancé

Mardi

17H/17H45 : Initiation

17H45/18H45 : Préparatoire 1

18H45/19H45 : Adultes 1

Mercredi

14H/14H45 : Eveil

15H/16H15 : Elémentaire 2

16H15/17H30 : Moyen 2

17H30/18H45 : Moyen 3

18H45/20H : Adultes 2

Au programme de la nouvelle saison: les cours (avec Mélissa DELFAU & Fabienne RODRIGUEZ), des Masterclass avec des intervenants reconnus, le partenariat avec l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse reconduit, des créations ponctuelles et bien sûr, en juin, le spectacle de fin d'année.

Comment s'inscrire pour nous rejoindre ? Il vous suffit de réserver votre place sur www.studiodedanseduolab.com dès maintenant ou appeler au 06 16 19 32 44.

Le bureau de l'association et les professeures remercient chaleureusement tous nos partenaires, les bénévoles de l'association et la mairie de Marszac pour leur participation au bon fonctionnement de l'année.

Le Club Génération Mouvement des Aînés de Marssac

Le Club Génération Mouvement des Aînés de Marssac a eu un semestre bien rempli grâce aux activités proposées par les membres du bureau.

23 mars : «journée gratuite» à la salle municipale organisée avec le concours de la société RS Distribution. Le matin, présentation des produits de la société de 10h à 12h. Ensuite apéritif offert par le Club, puis repas suivi d'un loto gratuit offert par la société. 42 personnes ont pris part à cette journée.

24 mars : repas au restaurant «L'impérial» à Labou-tarié. 86 adhérents étaient présents. Un car gratuit avait été mis à disposition. Le prix du repas était de 25€, le Club a pris 10€ à sa charge. L'animation musicale a été assurée par notre ami Francis Sabatier.

Le Dimanche 26 avril après-midi nous sommes allés voir la revue tour de chants «ça, c'est Paris» présentée par la société de spectacle Arc en Ciel. 36 personnes étaient de la sortie et toutes ont été ravies de leur après-midi. Un covoiturage avait été mis en place. J'en remercie les voituriers.

12 mai, à la salle municipale, nous avons fêté les anniversaires du 1^{er} semestre : repas «Paella» servi par la Maison Roustit, toujours aussi performante avec un service «au Top». 73 personnes étaient présentes. L'animation a été assurée par le groupe folklorique de BLAYE LES MINES (danses et chansons auvergnates).

9 juin, sortie sur les Causses du Larzac avec un départ à 7h du matin. Après trois heures de bus, nous sommes arrivés au village de La Couvertoirade, ancienne place fortifiée par les templiers. Nous en avons fait la visite, très intéressante et richement commentée par une guide locale, très compétente.

Nous avons déjeuné au domaine équestre de Gaillac, en Aveyron, puis nous avons regardé un spectacle équestre. Nous avons tous été émerveillés de voir ces magnifiques chevaux à l'écoute de leurs écuyers tout au long de leurs évolutions sur la piste de dressage. Nous sommes rentrés à Marssac vers 19h.



23 juin : pique-nique à Aiguelèze. Rando le matin pour les plus courageux, ils et elles étaient 12. Puis nous nous sommes attablés sous les frondaisons des chênes pour les agapes que chacun avait apportées. C'était l'auberge espagnole avec les «trésors» culinaires de ces dames. Il a fallu goûter à tout ! Puis après-midi récréative avec des activités diverses (belote, pétanque...sieste). Très bonne journée de convivialité et d'amitié. 21 personnes y ont pris part.

Voici le résumé de nos activités auxquelles il faut ajouter les lotos et belotes bi-mensuelles ainsi que les randonnées du mardi et vendredi.

J'espère que vous avez, toutes et tous, passé de bonnes vacances. Le Président

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Gendarmerie	17	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu	15	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Samu Social	115	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Pompiers	18	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Sida Info Service	0800 840 800
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Tabac Info Service	0825 309 310
Alzheimer Info	0811 112 112	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Cancer Info Service	0810 810 821	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24		
Drogues Info Service	0800 23 13 13		

L'entente Tennis Club Marssacois se distingue en régional

Dans une poule très relevée du challenge régional (POULE 5 N°D), l'équipe sénior Homme n'a pas seulement réussi l'exploit de se maintenir. En effet, à l'issue de l'ultime rencontre, en allant gagner à Montberon, l'équipe aurait pu carrément monter. Il s'en est finalement fallu de peu, quelques sets perdus en début de championnat. Ainsi, l'équipe termine à la 4ème place. Face à GAILLAC et RABASTENS, derbys très disputés, les tennismen du ETCM se sont dépassés. C'est la réussite de 12 joueurs motivés, d'une excellente ambiance et du bon capitanat mené par Raphael Bugarel.



A noter, que des marssacois se sont particulièrement distingués avec des victoires de rang, notamment pour Jean Rodière et Sébastien Magot lors du dernier match à Montberon mais aussi Jérôme Lalemand contre St-Loup-Cammas. Cependant, les blessures n'ont pas épargné le club. Nous espérons revoir le plus tôt possible sur les courts, Jm Vaissière, D. Bruguère, S. Pouillard.

L'an prochain, avec de nouvelles recrues en perspective, l'Entente Marssacoise se donne comme ambition de remporter le challenge cathare et de bien figurer une nouvelle fois en régional.

Sur la Photo de gauche à droite, le Président S. Estrade, Sebastien Combet, Sébastien Magot, Jean Rodière et le capitaine Raphael Bugarel lors de la victoire en déplacement à Montberon

Si vous désirez jouer en équipe ou pratiquer le tennis de loisirs, le club recrute.(06 24 38 81 80)

La Vieille Cantine

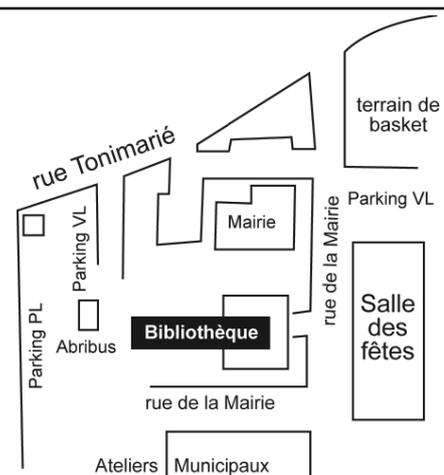
Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture : le mercredi de 15h00 à 17h30
le vendredi de 15h00 à 17h30
le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an - marssacbiblio@laposte.net

+ de 12 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



**Réouverture
le mercredi 2 septembre
à 15h00**

**Un grand rendez-vous !
Le dimanche 22 novembre pour «Artistic Noël».**
Les exposants peuvent d'ores et déjà nous contacter au
06.15.51.22.37 ou par mail : kervoel.z@gmail.com

Et aussi des nouveautés, à votre disposition, comme tous les mois.

Rentrée des gymnastes

Faire de la gymnastique pour rester en forme plus longtemps, c'est un des objectifs du club de gymnastique volontaire de Marssac. Les cours reprendront le lundi 7 septembre. Huit séances hebdomadaires sont ouvertes à tous (hommes, femmes, séniors) avec six animateurs diplômés qui assurent en toute sécurité une gymnastique variée.

Ces séances ont lieu le lundi de 20h à 21h avec Fabrica, mardi de 10h à 11h avec Christine Borel (gym sénior), 11h à 12h avec Christine Borel, 18h30 à 19h30 avec Nicolas, mercredi de 18h45 à 19h45 avec Marie-Claire, jeudi de 10h45 à 11h45 avec Jean-Pierre, 20h à 21h avec Fabrica et le vendredi de 14h à 15 h (gym sénior) avec Christine Aurel.

Vous avez la possibilité de venir essayer gratuitement pendant 15 jours ces cours, qui se déroulent dans la salle municipale de Marssac. La cotisation est de 90€ pour l'année 2015-2016.

Pour plus de renseignements contactez le site : [epgv marssac](http://epgv.marssac.fr).



La vie de la paroisse

Le dimanche 7 juin a vu les paroissiens de Marssac (accompagnés de ceux de Labastide et de Florentin) renouer avec une tradition très ancienne. En effet une procession d'adoration du Saint-Sacrement a clôturé la messe de 11 heures. Autour de l'église et sur la place du village, chants et prières se sont succédés. De nombreux enfants précédaient la procession en semant des pétales multicolores sur leur passage. Le Père Péruffo, doyen de la paroisse Ste Cécile suivait le Père Massimiliano, un des prêtres récemment ordonnés dans le diocèse, comme pour lui passer le flambeau.

Informations : Pensez dès maintenant aux activités proposées aux jeunes et aux enfants à partir de la rentrée

scolaire. Outre le catéchisme, les aumôneries (enseignement public, privé, étudiants), plusieurs mouvements proposent des activités en cours d'année et un camp d'été (plus d'information sur catholique-tarn.cef.fr)

Guides et Scouts d'Europe à partir de 8 ans. L'association des Guides et Scouts d'Europe est une association de scoutisme catholique agréée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et Sport, adapté à chaque âge: les louvettes et les louveteaux (8-12 ans), les guides et les scouts (12-17 ans), les guides-aînées et les routiers (plus de 17 ans). L'objectif est de donner, grâce au contact avec la nature, à chaque jeune des outils de progres-

sion personnelle dans cinq domaines : la santé et le développement physique, le sens du concret, la formation du caractère, le sens du service et le sens de Dieu. L'unité d'Albi est composée de deux groupes :

Groupe 2^{ème}
Albi-Sainte-Cécile
(louvettes et guides) :
Mme Delphine POUYOL
(05 81 27 64 49)

Groupe 1^{ère} Albi-Notre-Dame-de-Lumière
(louveteaux et scouts) :
M. Paul MARGUIER (05 63 53 26 22)

Scouts et Guides de France Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire en France, les Scouts et Guides de France sont agréés par le Ministère de la jeunesse et des Sports. Reconnue d'utilité publique, l'asso-

ciation est un mouvement catholique d'éducation. A ce titre, elle propose aux jeunes filles et aux garçons un espace de vie qui répond à leur besoin de rêver, d'agir, de réussir leurs projets, de vivre en communauté, de donner sens à leur vie. Groupe d'Albi : Erik et Alexandra Pizzetta
06 72 10 12 92

MEJ Mouvement Eucharistique des Jeunes
Le M.E.J. propose un chemin de croissance humaine et spirituelle. Au fil des ans, les jeunes (à partir de 7 ans) peuvent développer petit à petit leurs capacités à : faire équipe – un lieu pour apprendre à mieux écouter et mieux s'exprimer -, à découvrir la vie ensemble avec ses richesses et ses difficultés. Responsable : Mme Brigitte ESTIVALS (06 95 30 16 27)

Des séniors dynamisés par la gym

En même temps que l'année scolaire, les diverses activités culturelles ou sportives s'achèvent un peu partout dans les clubs. Pour marquer de façon conviviale ce début de vacances, les membres du groupe «gym séniors» du club de gym volontaire de Marszac se sont retrouvés pour un savoureux déjeuner avec leur animatrice, Christine. Assidu aux cours depuis les débuts et poète à ses heures, Gérard avait composé cette année deux poèmes en l'honneur de leur chère «nounou monitrice» pour exprimer au nom de tous un grand merci à celle

«qui durant cette année nous a fort entraînés , nous poussant à l'effort; mais elle a ménagé nos corps plus ou moins raides par de sages exercices Cela était prudent pour nous garder allants mais nous sommes bien meilleurs que quelques mois avant»



En plus des bienfaits physiques apportés par ces séances de gym, tous sont unanimes pour reconnaître aussi les bienfaits sur le moral car le lien social est ainsi favorisé et l'atmosphère sympathique et conviviale dans laquelle se déroulent les cours ne peut être que bénéfique pour toutes les personnes qui auraient tendance à s'isoler un peu à cause de la retraite et de l'avancée en âge. Les cours reprendront en septembre ; n'hésitez pas à venir rejoindre le groupe, que vous soyez proche des 60 ou des 80 ans, vous serez les bienvenus(e)s.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la gym sénior appeler le 05 63 53 18 54 ou le 05 63 55 21 30 après le 15 août. Vous pouvez aussi consulter le site EPGV Marszac/Tarn ou pour plus d'info www.sport-sante.fr



La Marssacoise : VTT et randonnée

Le 5 juillet dernier, l'association Marssac Aventure a eu le plaisir de partager ses passions avec les vététistes et marcheurs de la région.



Sous un magnifique soleil, les 120 vététistes ont pu découvrir les terres tarnaises en partant de Marssac pour aller se ravitailler à Castanet et revenir en arpentant d'autres sentiers toujours aussi sinueux et techniques mais où tout le monde pouvaient s'amuser.

Quant aux 40 marcheurs, ils ont eu la belle surprise de visiter la cave de Labastide de Lévis au cours de leur randonnée. La dégustation de vins était bien méritée après les 8 km de marche déjà parcourus !

A l'arrivée, les grillades ont été très appréciées des participants ! On espère vous revoir l'an prochain, avec toujours autant de sourires et de sport à partager.

L'association remercie l'ensemble des partenaires, notamment la cave de Labastide de Lévis pour nous avoir permis de donner un atout à notre manifestation sportive, ainsi que la mairie de Marssac.

Pour plus d'informations : 06.37.46.92.64 ou 05.63.53.00.48



Salsa et Bachata à Marssac

L'association «Sabor a mi» vous propose cette année des cours de salsa et de bachata. Cuba et la République Dominicaine s'invitent à Marssac !

Oscar, professeur diplômé de l'École Nationale des Arts de Santiago de Cuba, sera là pour vous livrer tout son savoir dans la bonne humeur et la convivialité.

Lundi

19h: bachata
20h: salsa débutant

Mardi

19h: salsa débutant
20h: salsa intermédiaire

Inscrivez-vous à notre atelier «cocktails cubains» du vendredi 25 septembre. Nous apprendrons à élaborer notamment un vrai mojito... et nous le dégusterons !

contact : 0642870137 - oky.delis@yahoo.fr

Coupe du Monde de Rugby 2015

**Venez supporter l'équipe de France
diffusion sur écran géant
de «France-Italie»
organisée par Marssac rugby XV**

**Concert d'après match
avec le groupe
«LES CHARRETTES»**

**Restauration sur place
buvette et ambiance assurée
le 19 septembre 2015**

**Salle des fêtes de Florentin
RDV dès 18h30**

6^{ème} repas des voisins du haut de la rue Bernissard



Samedi 27 juin dernier, pour la 6^{ème} fois, les voisins du haut de la rue Bernissard se sont réunis.

Un repas paëlla, soigneusement mitonné par la fille de nos hôtes, Denis et Josiane. Grand merci à eux pour leur gentillesse et leur accueil...

Grâce à la complicité du soleil, bien présent, nous avons passé une très bonne journée. Bonne humeur, rires, pétanques et quilles étaient au rendez-vous.

Cette année, pas vraiment de classement, mais nous avons confié la coupe aux plus jeunes: Mathieu et Ludivine, qui nous ont présenté leur petite Lyvia, benjamine de notre «équipe», âgée de 3 mois! Félicitations à eux... plein de bonheur à nos chers voisins!



Comme d'habitude, la soirée s'est poursuivie pour les noctambules autour des plats «home made» par les personnes présentes...

Rendez-vous est pris pour l'édition 2016, tant nous sommes attachés à cette journée de retrouvailles!

Florence, Sandra et Isabelle



la tête dans les étoiles

Soirée astronomie

Vendredi 18 septembre 2015
Annexe Stade Désiré Gach

A partir de 19h30 : exposition de panneaux concernant l'astronomie. Visite commentée (Mairie)

20h30 : conférence (Mairie)

- l'eau dans le système solaire, en particulier sous forme liquide
- missions d'exploration (Rosetta-Phylae) et (Dawn)

21h30 : **Observation du ciel (3 ou 4 télescopes)**

Lune, Jupiter, Saturne, principales étoiles et constellations (montrés au laser), objets plus faibles : amas globulaires et amas ouverts, galaxies nébuleuse diffuses, nébuleuses planétaires, restes de supernovas.

Ceux qui ont des appareils d'astronomie peuvent les amener

- pour observer
- pour se faire expliquer leur utilisation
- pour voir l'état de leur instrument
- pour des conseils divers à leur sujet

En partenariat avec la Mairie de Marssac, l'association Albiréo (Astronomes Amateurs Tarnais) vous propose de découvrir notre ciel.

Mairie de Marssac

Tél 05 63 55 40 47
mairie-marssac@wanadoo.fr
www.marssac-sur-tarn.fr

Renseignements : 06 77 39 07 80

Cette manifestation ne pouvant se dérouler que par temps clair, elle pourra être annulée par les organisateurs sans préavis